

**COMMUNE de QUIERY-LA-MOTTE**  
Pas de Calais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**  
Délibération n°2022-63

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite d'une convocation en date du 13 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Nb de membres en exercice : 15
Nb de membres présents : 13
Nb de suffrages exprimés : 13+1P
Votes : Pour : 4
Contre : 10
Abstention :
Nul :

Présents Mmes et Mrs BOURLET Christelle - DEJAIGHER Nadine - ELSEN Valérie - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise - VANDENBOSSCHE Alain et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mme et Mrs BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien (pouvoir à ZAJAC Geneviève)

Secrétaire : ZAJAC Geneviève assistée de Sophie BUCHERT

**Objet : Enquête publique sur les éoliennes**

La séance ouverte,

Une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 4 octobre 2022 pour la demande d'autorisation de construction et d'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Quiéry-la-Motte et d'Izel-lès-Equerchin présenté par le Parc Eolien de la Vallée de l'Escrebieux.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de cet arrêté, il appartient au conseil municipal de donner son avis sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis DEFAVORABLE au projet du Parc Eolien de la Vallée de l'Escrebieux.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,

**Le Maire**

